

forms

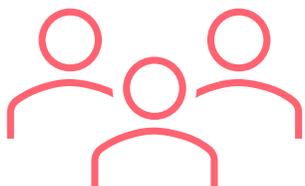
Forfait d'équipe pour la vaccination contre la COVID-19

A destination des maisons de santé
pluriprofessionnelles (et des centres de santé)
Arrêté du 23 mars 2021, publié au JO le 24
mars 2021

Webinar animé par Brigitte
Bouzige, pharmacienne et
membre du CA Forms, et Michel
Dutech, Président de la Forms

N'hésitez pas à poser vos questions en direct
(Questions/Réponses)

Pourquoi un forfait d'équipe ?



La proximité : le patient retrouvera un des professionnels de l'équipe : médecins traitant, pharmaciens, sages-femmes et infirmiers.

La sécurité : l'administration de chaque vaccin répond à un protocole précis, validé par l'équipe.

La coordination : le forfait couvre les actions liées à la coordination et à la logistique nécessaires à la réalisation de l'acte vaccinal.

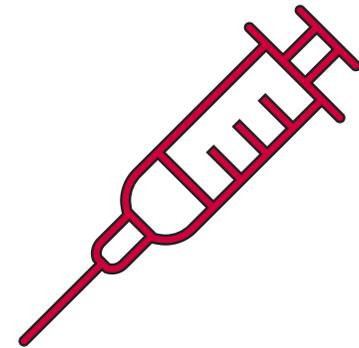
Qui peut en bénéficier ?

→ Toutes les MSP structurées en SISA et les centres de santé.

Pour les MSP, c'est en effet la SISA qui recevra le forfait et se chargera de le redistribuer aux professionnels impliqués.

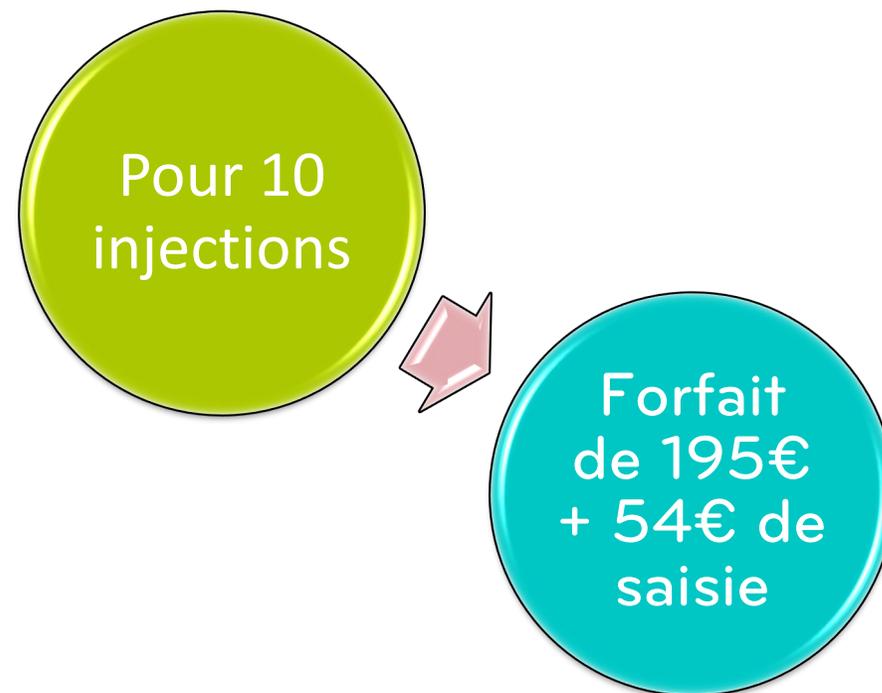
Quels vaccins sont concernés et quand ?

Tous les vaccins autorisés en ville à l'heure actuelle mais également ceux à venir, dans le respect des consignes d'administration et de la stratégie vaccinale.



Ce que comprend le forfait

Le montant du forfait s'élève à **195€ pour 10 injections**, auquel s'ajoutent **5,40€** pour le professionnel qui réalise chaque saisie dans le système d'information. Sont également couverts dans le forfait : coordination, accueil, information aux patients, locaux, temps de surveillance après injections...





Comment procéder ?

- Une convention devra être signée entre la CPAM et la SISA ou le centre de santé.
- La déclaration des actes vaccinaux se fera via l'envoi hebdomadaire des bordereaux de paiement à la CPAM.
- Bordereau : Forfait d'équipe pour la vaccination contre la Covid- 19
→ <https://www.forms-etc.fr/node/1959>
- Convention : Forfait d'équipe pour la vaccination contre la Covid- 19
→ <https://www.forms-etc.fr/node/1960>

Ce forfait « vaccination en équipes » est une reconnaissance supplémentaire mais les organisations individuelles ou collectives, et leurs modes de facturation, mises en œuvre demeurent inchangées

Merci pour votre
participation !

Pour toute autre question : contact@forms-etc.fr